

AIDE A LA MISE AUX NORMES D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

(Par délibération n° 2021/172/MaM du 14 décembre 2021)

Nature des opérations aidées

L'installation d'assainissement individuel doit avoir fait l'objet d'un contrôle par le SPANC de la commune ou tout autre organisme agréé révélant la non-conformité.

Bénéficiaires

Le bénéficiaire doit :

- Être propriétaire occupant ou propriétaire bailleur ;
- Respecter les plafonds de ressources suivants :

Nombre de personnes	Revenu fiscal de référence
1	32 673 €
2	43 633 €
3	52 471 €
4	63 347 €
5	74 518 €
6 et +	83 983 €

Montant de l'aide

L'aide est de 30% du montant HT des travaux, plafonnée à 2 400 €.

Engagements du ou des bénéficiaires

Tout dossier doit être déposé avant le commencement des travaux.

Liste des pièces justificatives

POUR LA DEMANDE :

- Le formulaire de demande rempli et signé ;
- Copie du livret de famille ou pièce d'identité des personnes destinées à occuper le logement ;
- Copie du dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) des personnes destinées à vivre dans le logement ;
- Copie de l'acte de propriété ou de taxe foncière ;
- Copie du justificatif de non-conformité du système d'assainissement ;
- Copie des devis (signés) réalisés auprès d'entreprises compétentes ;
- Un Relevé d'identité bancaire (RIB) ;

POUR LE PAIEMENT :

La subvention sera versée en une seule fois après transmission par le ménage des pièces justificatives :

- Copie des factures acquittées et tamponnées par l'entreprise ayant effectué les travaux (envoi par mail) ;
- Copie de l'avis de conformité délivré suite au contrôle de l'installation (envoi par mail) ;
- Deux exemplaires des décisions signées reçues par voie postale (envoi par voie postale) ;

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée dans la limite des crédits disponibles.

Pour toute demande de renseignements concernant le dossier de demande ou le paiement, veuillez contacter la Communauté de communes et son service Habitat.

Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Manoir de la Ville Cotterel
46, rue de Saint Malo - CS 26042
35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

Tél : 02 99 06 54 92 - Fax : 02 99 06 61 66

habitat@stmeen-montauban.fr

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h15
(sauf les vendredis à 17h)

FORMULAIRE

1 - IDENTITE DU OU DES DEMANDEURS

Demander 1 :

Nom :	
Prénom :	
Date et lieu de naissance :	
Adresse :	
Code postal :	
Commune :	
Téléphone	
E-mail :	

Demander 2 :

Nom :	
Prénom :	
Date et lieu de naissance :	
Adresse :	
Code postal :	
Commune :	
Téléphone	
E-mail :	

2- STATUT FAMILIAL

Cochez la case correspondante

<input type="checkbox"/>	Marié	Nom et prénom enfant à charge	Date de naissance
<input type="checkbox"/>	Pacsé		
<input type="checkbox"/>	Concubinage		
<input type="checkbox"/>	Veuf		
<input type="checkbox"/>	Célibataire		

3 - DECLARATION DE REVENUS

Profession demandeur 1 :

Profession demandeur 2 :

Montant des revenus déclarés : avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (revenu fiscal de référence)

	Demander 1	Demander 2	Total
2024			

4 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BIEN

- Propriétaire occupant :
 Résidence principale
 Résidence secondaire
- Propriétaire Bailleur (bien mis en location)

Commune du projet	
Adresse	
Référence cadastrale	
Surface habitable en m ²	
Année de construction	
Date d'acquisition	

Classement de l'installation suite contrôle par le service agréé :

- Absence d'installation
 Installation présentant des risques avérés
 Installation non conforme
 Installation nécessitant des recommandations de travaux
 Installation non contrôlée

Le(s) soussigné(s)

certifie(nt) l'exactitude des renseignements indiqués dans ce dossier,

certifie(nt) avoir pris connaissance de toutes les conditions précisées et s'engage(nt) à les respecter.

Fait à :

Le :

Signatures manuscrites avec les mentions « Lu et approuvé » :